

Adoptez un fan d'André Marceau !

André Marceau

Number 106, Summer 2005

La pataphysique québécoise

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/14307ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Triptyque

ISSN

0225-1582 (print)

1920-9363 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Marceau, A. (2005). Adoptez un fan d'André Marceau ! *Moebius*, (106), 57–70.

ANDRÉ MARCEAU

Adoptez un fan d'André Marceau !

Les poètes sont de grands enfants, ils détestent l'ennui. Si un enfant esseulé s'invente parfois un ami imaginaire, le poète qui travaille en solitaire se figure souvent un lecteur idéal. Pour ma part, je dois m'ennuyer beaucoup puisque j'ai décidé il y a quelques années de me forger un fan club idéal, dont le nombre de membres ne ferait qu'augmenter avec le temps (et mon imagination). En tant qu'imagéni-
teur de chacun de mes fans membres du fan club, je ne peux que les chérir de façon inconditionnelle, pris individuellement ou en groupe. Cependant, un dur constat m'oblige à reconsidérer le statut d'« idéal » : entendu que j'éprouve des ennuis d'argent (comme à peu près tous les poètes), l'idéal serait que le fan club puisse, si ce n'est éliminer, du moins amoindrir mes ennuis d'argent. Pour l'instant, donc, le terme « imaginaire » conviendrait mieux que « idéal », mais je ne désespère pas et vous propose ici de contribuer à le réaliser. Si chacun des fans – imaginaires – du fan club prenait vie, il aurait à payer sa cotisation de membre. C'est là que vous pouvez intervenir :

Donnez vie à un membre du fan club en l'adoptant et vous permettrez à ce fan club de devenir effectivement idéal !

Pour seulement 50 \$ par année, vous prêterez vie au fan de votre choix parmi les membres du fan club d'André Marceau (voir la liste des noms et les numéros correspondants à la page suivante). En échange, vous recevrez la trousse officielle de membre du fan club idéal d'André Marceau, qui inclut quelques publications et créations-surprises.

Vous n'avez qu'à remplir le coupon ou un fac-similé et à nous le retourner avec un chèque ou mandat-poste de 50 \$ à l'ordre d'André Marceau, et à l'adresser à :

C.P. 30064, 600, boul. Charest Est,
Québec (Québec) G1K 8Y1

(Pour information : andre-marceau@caramail.com)

*LISTE DES FANS MEMBRES DU FAN CLUB IDÉAL
D'ANDRÉ MARCEAU*

(Par ordre alphabétique)

N°	et nom du membre
1)	Anne Archie
2)	Sabine Allaire
3)	Lolo Ardan
4)	Claire Audet
5)	Ramon Auger
6)	Dollard Bacon
7)	Alice Barré
8)	Clermont Beauchamp
9)	Bobby Bibeau
10)	Alonzo Boies
11)	Josette Bossé
12)	Cora Careau
13)	Carole Carillon
14)	Roch Carrière
15)	Adélarde Cauchon
16)	Saddat Cinq-Mars
17)	Éric Cire
18)	Amela Charrette
19)	Sacha Chassé
20)	Ildegarde Châteaufort
21)	Fidel Chevalier
22)	Elvis Cloutier-Des Marteaux

- 23) Henri Cochet
- 24) David Comte
- 25) Valère Contant
- 26) Amédée Courbet-Lépine
- 27) Mara Courcy
- 28) Galéï Cournoyer-Laplante
- 29) Anne Couture-Allaire
- 30) Tony Cusson
- 31) Denis Daigle
- 32) Yacer D'Amour
- 33) Saddam D'Avignon
- 34) Jessica d'Havres
- 35) Jacynthe Dassier
- 36) Elvire Debord
- 37) Annouh Derrida
- 38) Harry Des Harnais
- 39) Pierre Desjardins-Fleury
- 40) Mo Dismat
- 41) Dieudonné Donadieu
- 42) Mona Doré
- 43) Don Dubeau
- 44) Lorry Dubois
- 45) Hilary Dugas-Ratté
- 46) Constance Dupire
- 47) Hilarien Dutil
- 48) Nikita Faucher
- 49) Rose Flamand
- 50) Louis Fine
- 51) Gaby Gaboury
- 52) Leslie Gagné
- 53) Kurt Grandmaison
- 54) Jean Granger-Mongrain
- 55) Léo Grenier
- 56) Guy-Gaétan Guay-Tanguay
- 57) Ève Haché
- 58) Fabien Hamel-Angers
- 59) Corinne Hash-Vay
- 60) Annie Hill
- 61) Lydie Hotte

- 62) Ted Hoo
- 63) Robin Houde
- 64) Abdul Hubald Hubaut-Aubu Bibeau Babi
- 65) Paul Huet-Lamer
- 66) Nanno Iota
- 67) Suzy Sue Isuzu
- 68) Mouajdi Jetté-Boucher
- 69) Raymond Jolicœur
- 70) Justin Juste
- 71) Manda Kessy
- 72) Aimée Lacasse
- 73) Chloé A. Lacroix
- 74) Jamie Ladouceur
- 75) Naomie Laflamme
- 76) Richard Lafortune
- 77) Jérémie Lajoie
- 78) Igor Laliberté-Hallé
- 79) Martial Lamarche
- 80) Aura Lamothe
- 81) Laval Lantier
- 82) Alia Lanvers
- 83) Désiré Lapalme
- 84) Deborah Laporte
- 85) Valérie Larivée
- 86) Marc Larrivée
- 87) Roland Laurent
- 88) Natasha Lavertu
- 89) Samuel Lavoie
- 90) Étienne Lebeau-Pigeon
- 91) Honoré Lecomte
- 92) Eddie Lecomte-Arbour
- 93) Guy Lee
- 94) Nathan Legault
- 95) Max Legros
- 96) Emmet Lemieux
- 97) Émile Lépine-Aubu
- 98) Yvan Lepire-Vincennes
- 99) Jesper L'Espérance
- 100) Bruni Levant

- 101) Mila Lima
- 102) Chantal Loizeau
- 103) Baptiste Maisonneuve
- 104) Aurore Malenfant
- 105) Illich Marais
- 106) Lara Massé
- 107) Hagar Maure-Pion
- 108) Éthel Meilleur
- 109) Manuel Michelin
- 110) Guylaine Miller
- 111) Marie-Mira Miron-Morin
- 112) Paul Monneau (Monneau, Paul)
- 113) Clermont Montclair
- 114) Édouard Montéro-Beaupré
- 115) Élodie Moreau-Roy
- 116) Helmut Mutt
- 117) Éthan Namour
- 118) Debbie Naud-Lord
- 119) Lenny Néron
- 120) Manon Ouimet
- 121) Magloire Penché
- 122) Frédé Pépin
- 123) Éléonore Perdue
- 124) Nadia Persson
- 125) Louis Pinon
- 126) Allan Poe-Matte
- 127) Cicéron Poincarré
- 128) Amin Pointu
- 129) Ann Vera Pouin-Dulac
- 130) Édith Print
- 131) Lee Queen
- 132) Adler Ranger
- 133) Ed Redon
- 134) Aron Roney
- 135) Aimée-Paul Rose
- 136) Jeff Roy
- 137) Meg Rozeau
- 138) Yann Rozeau-Boies
- 139) Abel Ruel

- 140) Cécile Saillant
- 141) Emma Sanschagrin
- 142) Coline Santerre
- 143) Bella Saucier
- 144) Elma Sauvé
- 145) Fidela Séguin
- 146) Marcy Simard
- 147) Samir Simard
- 148) Ninon Sioui
- 149) Doris Sirois
- 150) Vincent Soucy
- 151) Alain Sultan
- 152) Thomas Taché
- 153) Eva Tassé-Lamontagne
- 154) Ovide Tétreault-Boucher
- 155) Jonathan Therrien
- 156) Tristan Titi
- 157) Joce Toubad
- 158) Marie Tournel
- 159) Ewan Toutree
- 160) Isidore Tranquille
- 161) Laura Tranquille-Lisée
- 162) Yvon Tremblay-Dutronc
- 163) Dave Vallisey
- 164) Lise Vandal (Vandal, Lise)
- 165) Antoine Viens
- 166) Elsa Voisine-Lazure
- 167) Laurent Voyer
- 168) Myriam Wattier
- 169) Dolly Wood
- 170) Otomo Bill Yamamoto-Ford

*COUPON D'ADOPTION D'UN FAN DU FAN CLUB
IDÉAL D'ANDRÉ MARCEAU*

Je désire adopter (pour un an) un fan membre du fan club et recevoir pour lui la trousse officielle de membre du fan club idéal d'André Marceau.

Nom du fan choisi (un seul par coupon) :

Numéro du fan choisi :

Je m'engage à respecter le fan adopté selon les règlements du fan club idéal d'André Marceau.

Mon nom :

Mon adresse :

(n° civique, rue, ville, province, pays, code postal)

Mon courriel :

Je joins un chèque : ___ ; ou un mandat-poste : ___
au montant de 50 \$, à l'ordre d'André Marceau.

POTEAU DE TÉLÉPHONE ET PATAPHYSIQUE APPLIQUÉE
Ou : pourquoi je veux faire s'enraciner les poteaux

On le sait depuis Félix Leclerc, Claude Péloquin et Gilles Valiquette, les poteaux de téléphone participent du décor québécois, tant dans son paysage (urbain comme rural) que dans son champ culturel (politique, juridique, artistique et populaire). Ils sont même l'emblème, le totem vertical – ce phallus – de l'absurdité intrinsèque de la modernité qui ne s'exprime qu'en érection. Le sujet devient quasi tabou tellement on craint le ridicule. Cependant, on se trompe : « absurde » conviendrait mieux. Et ceux qui

ignorent de telles craintes hésitent encore à prononcer ce petit mot de deux syllabes, jugeant viscéralement la masse des luttes intestines qui se jouent pour imposer à tous SA prononciation. Effectivement, ces deux syllabes, toutes simples, offrent quatre possibilités : pôtô, potô, pôto et poto. Ne retenons que les deux plus usitées : potô et pôtô. Comment décider et trancher définitivement laquelle convient absolument ? Est-ce par la qualité euphonique ? Non, puisque cette notion demeure relative au goût personnel et, comme l'a démontré Pierre Bourdieu, les goûts constituent l'un des nerfs de la lutte des classes. Alors, par le nombre, en optant pour la plus employée ? Ou bien par la force brute, assistée ou non par ordinateur ? Ne divisons pas les régions par leurs régionalismes mêmes et reposons-nous plutôt sur une décision qu'a prise – après moult combats lâches et sans pitié – une autorité internationale en la matière : *Le Petit Robert*. Ce dernier, dans sa transcription phonétique, indique « pɔto ». Le signe « ɔ » du premier « o », que l'on dit « ouvert », se prononce comme dans le mot « motte », alors que le second « o », que l'on dit « fermé », se prononce comme dans le mot « mot ». Nous devrions donc prononcer : potô. Heureusement pour moi, il me suffit ici de l'écrire et de vous laisser l'implacable responsabilité d'en choisir la prononciation.

Nonobstant tous ces obstacles, j'ai créé le Front de réappropriation locale des poteaux (FRLP) en juin 1998, une manœuvre qui, dès le départ, mobilisa un nombre assez imposant d'artistes et/ou de militants résidant au centre-ville de Québec. Le coup d'envoi de cette manœuvre-fleuve s'échelonna sur quatre mois au cours desquels nous avons réalisé plusieurs actions dans la ville, la communauté et les médias. Cette période fut marquée (l'une au départ et l'autre à la fin) par deux marches de poésie, actions collectives dans la ville. Chacune d'elles constituait une manœuvre en soi et comportait son parcours, ponctué d'interventions poétiques in situ. La première, le *Pèlerinage des poteaux*, que j'organisai dans le cadre d'une marche internationale de la poésie, mobilisa pour la première fois artistes et militants tous concernés par le problème et m'amena à créer le

Front de réappropriation locale des poteaux (FRLP) quelques jours plus tard. La seconde, la *Procession des poteaux*, s'acheva sur le terrain de l'hôtel de ville, où l'on déposa (comme une crotte) un *cadeau* à la Ville, sous la forme d'un poème sculptural intitulé : « Ce qu'on nous dit », qui exprime les *bons rapports* entre les autorités municipales et les classes populaires qu'elles dirigent davantage qu'elles ne représentent. Ce monument foncièrement ironique que j'ai spécialement réalisé pour la cause à partir, principalement, de cinq bouts de poteaux de téléphone (recueillis dans un cimetière de poteaux) représente à la fois les cinq doigts de la main et autant d'échelles graphiques illustrant la performance de cinq domaines de l'activité sociale (Éthique, Politique, Économie, Justice et Information). Tous les doigts sont repliés sauf un – vous vous en doutiez –, le majeur, bien droit dressé (l'Économie, conséquemment le domaine le plus performant). La municipalité n'a eu d'autre choix que d'accepter ce présent, qui se trouve depuis entreposé aux archives artistiques de la Ville.

La *Procession des poteaux*, qui se tint un dimanche, coïncidait avec deux autres actions : le dépôt au conseil municipal de la Ville de Québec – le vendredi précédent – d'une demande formelle pour modifier le règlement 884 de la municipalité, d'une part, et, d'autre part, la présence annoncée d'une délégation du FRLP à la séance du conseil de ville du lundi qui suivait, dans le but d'intervenir durant la période de questions. Précisons que la requête du FRLP comptait sur l'appui officiel d'une quarantaine d'organismes communautaires, de centres d'art et de cafés ou bars présentant des expositions ou des spectacles. Ledit lundi, quelle fut notre surprise, à notre arrivée à l'hôtel de ville, de constater que les autorités, fort prévoyantes, avaient commandé du poulet : l'escouade anti-émeute, arborant ses blanches dents, exhibait son panier à salade juste devant l'entrée. Nous pénétrâmes calmement, incognito par petits groupes, dans le bâtiment. Face à notre interrogatoire, durant la période en question, M. le maire Jean-Paul L'Allier enfila prestement ses patins puis, exécutant quelques figures réglementaires, nous servit sa salade. Le processus

s'enclencha néanmoins : sous son impulsion, la Ville créa un comité d'étude formé de fonctionnaires (les services de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et de la vie communautaire, avec un avocat) que des représentants du FRLP ont par la suite rencontré à quelques reprises. Après les études et l'analyse, un rapport a abouti en un projet-pilote (favorable à l'affichage public) qui fut proposé lors de séances de consultations publiques dans les conseils de quartier.

Je ne tournerai pas plus longtemps autour du poteau et vous dévoilerai, tout rose, ce qui chez lui a subitement su susciter l'intérêt d'autant de gens : le règlement 884 de la Ville de Québec interdit, à qui que ce soit, toute forme d'affichage sur quelque mobilier urbain que ce soit. Les revendications du FRLP appellent à la liberté d'expression et au caractère anticonstitutionnel du règlement municipal. Toute manœuvre s'inscrit dans la pragmatique. Les actions qu'on y mène – outre leur impact symbolique, communicatif et pratique – deviennent autant d'expérimentations sur certains aspects du réel, procurant aux créateurs impliqués des occasions d'apprendre. Par ailleurs, la compréhension pragmatique d'un phénomène exige des recherches et analyses multidisciplinaires. Cette exigence vaut également pour les poteaux : malgré la simplicité apparente du sujet et aussi absurde soit-il, sa *réalité dans le réel* implique une complexité insoupçonnée. L'une des nombreuses actions que j'ai personnellement menées, la « Commission populaire du bord », a connu sa période d'enquête la plus intense durant les cinq premiers mois de la manœuvre, au cours desquels j'ai discuté – de façon formelle ou non – avec les différents usagers des poteaux, des représentants de la Ville, de la police (surtout), de Bell Canada, d'Hydro-Québec ou de simples passants. Au-delà de deux cents personnes ont pu ainsi partager leurs connaissances ou opinions au sujet des poteaux et de l'affichage public. Puis, à la lumière de cette enquête et en m'inspirant de mes connaissances de base en écologie (les théories des systèmes : communication, information, cybernétique), j'ai tenté une analyse descriptive des poteaux en milieu urbain

dans *Les incidences du règlement 884 sur la vitalité du centre-ville*, rapport officiel de la « Commission populaire du bord sur l'affichage ». Deux autres rapports ont suivi, ainsi qu'un mémoire qui fut déposé lors des consultations publiques de la Ville au printemps 2001.

LE POTEAU, EL TOPO

Minutieusement sélectionnés un à un dans nos forêts parmi les épinettes détenant les troncs les plus rectilignes – tous les autres se voyant anéantis sur-le-champ –, les poteaux se font généreusement enduire d'arséniate de cuivre chromaté (produit utilisé depuis les années 1980) préalablement à leur implantation. Ce produit est le même qu'on utilisait pour traiter le bois d'usage domestique jusqu'à l'été 2003, où le gouvernement canadien a reconnu sa nocivité. Pour les autorités municipales, les poteaux appartiennent à la catégorie « mobilier urbain », terme générique employé pour désigner certains éléments – pas toujours mobiles – installés dans les espaces publics. Les rustiques poteaux font figure de parents pauvres comparés aux autres meubles urbains : boîtes aux lettres ou distributrices de journaux, lampadaires, cabines téléphoniques, bancs publics, abribus, etc. Autre distinction : à l'image des échelons inextricables de fils que supportent les poteaux, les propriétés et locations se croisent (entre Hydro-Québec, Bell Canada, les câblodistributeurs et la municipalité) d'un poteau à l'autre. En y regardant de plus près, on constate que le rôle des poteaux et leur justification (à l'instar des clôtures de construction et des barricades en contreplaqué dans les fenêtres d'édifices vétustes) s'avèrent d'une autre nature. Voyons : les boîtes aux lettres ou distributrices de journaux ne peuvent s'actualiser que sous la forme d'une boîte dans laquelle on peut déposer nos lettres ou prendre des journaux distribués gratuitement ou non. Il en va ainsi du banc public et des autres : leur présence est inhérente à une fonction, dont l'utilité est immédiate. Voyons le cas des poteaux : peut-on aller chercher de l'électricité, un appel téléphonique ou une câblodistribution directement sur un

poteau ? Le poteau ne transporte pas immédiatement tous ces services, il sert à supporter les fils qui les dispensent chez nous. Nous pourrions les enfouir sous le sol, nos « maudits fils de feu ». La fonction et la motivation du poteau, contrairement au cas du mobilier urbain, ne sont pas immédiates mais secondaires, voire « résiduelles ». Le FRLP propose un nouveau terme à la terminologie urbaniste, celui de « résidus urbains », applicable aux poteaux de téléphone ainsi qu'aux barricades et aux clôtures en panneaux de contreplaqué. Notons au passage que ces éléments servent de surfaces privilégiées à l'affichage que les autorités disent « sauvage ».

L'écologie (depuis Gregory Bateson) nous a appris que chaque élément du monde envoie – et même constitue – un message... On sait qu'on « ne peut pas ne pas communiquer » (depuis Paul Watzlawick) et puisqu'on n'implante pas les poteaux dans des parcs à poteaux, ils se retrouvent dans les milieux de vie. On peut observer leur impact, le « message » qu'ils lancent à leur milieu et à ceux qui l'habitent. En ville, milieu où se débauche à souhait la promiscuité des êtres et des choses, il faut bien les fourrer quelque part ! On ne penserait jamais, par exemple, à encombrer la rue d'un poteau, alors on le met sur le trottoir. Pourtant les trottoirs occupent le même rôle pour les piétons que les rues pour les automobilistes : « voie de communication » (terme d'urbaniste). Résumons : un résidu de nos télécommunications (poteau) encombre une voie de communication ! Et tous deux émanent des autorités municipales. Voilà posé le premier échelon de l'injonction paradoxale ! Comment voulez-vous qu'un individu qui cherche à maintenir son équilibre n'ait pas envie d'y coller des affiches ? D'ailleurs, « affiche » en anglais se dit « *poster* », qui dérive de « *post* », signifiant « poteau ». Réaction saine, donc, à laquelle les autorités rétorquent en montant au second échelon de l'injonction paradoxale : y interdire l'affichage. L'interdiction, sanctionnée par un système d'amendes grimpantes (pour les récidives), détermine inévitablement la manière d'afficher. Les afficheurs qui véhiculent des informations locales, ceux qui marchent sur les trottoirs encombrés, s'en trouvent les plus pénalisés.

Là où il y a du profit à soutirer, on trouve au moins un profiteur. Et vous vous imaginez bien que si l'on est prêt à se battre pour la prononciation du mot, on n'hésitera pas à s'entre-arracher la tête pour l'objet auquel il réfère : le poteau. Aussi, à Québec, une entreprise privée (de scrupules) parvient à vivoter depuis près de vingt ans avec sa « distribution » massive d'affiches géantes effectuée en majorité illégalement (conséquentement au règlement 884) sur ces éléments que le FRLP désigne comme des « résidus urbains ». Nous n'avons pas l'espace ici pour analyser en détail l'action de cette entreprise dans la communauté urbaine, mais résumons-en les grandes lignes. Comme l'activité est illégale, elle privilégie le fonctionnement de la pègre : occuper un territoire, assurer le monopole et voir à le faire respecter. Évidemment, ses tarifs demeurent prohibitifs pour les afficheurs locaux qui n'utilisent que la photocopie. De toute façon, à quoi bon parsemer la ville de milliers d'affiches pour un spectacle dans un café qui accueille 60 personnes au maximum ? Nous parvenons au troisième échelon de l'injonction paradoxale que nous jetent les autorités de Québec. Nos chers – dispendieux – policiers ont, du moins à Québec, tendance à tolérer les belles affiches en couleurs, surtout lorsqu'elles portent le logo de la Ville de Québec ou celui de l'une de nos belles et grandes institutions (les musées foisonnent, les festivals pullulent, les théâtres tapissent et les humoristes se tordent de rire). Si bien que l'entreprise s'est adaptée en empruntant systématiquement les bonnes couleurs. Traduction du message des autorités : « On interdit l'affichage à tout le monde, mais nous autres, c'est pas pareil ! » Et pourquoi, ils ne sont pas du monde ? Rappelons que ces mêmes institutions – qui *épidémisent* nos espaces publics de leur image – emploient des médias écrits et électroniques, des panneaux-réclames (sur la route dans les autobus et les abribus, jusque dans les toilettes publiques), des napperons de restaurant, des banderoles et complétez vous-mêmes la liste.

Je n'ai pas l'espace requis pour étayer une comparaison entre les deux formes d'affichage, je résumerai donc. Puisque

l'entreprise privée effectue ce que le FRLP appelle de « l'affichage à blanc » (elle envahit les espaces), que son contenu est étranger (il n'est pas propre à la localité où il cherche à s'intégrer) et que sa pratique s'avère opportuniste (hautement compétitive), sa relation est parasitaire. Juste un détail supplémentaire : sur les poteaux, elle a tendance à monopoliser les endroits propices aux embouteillages automobiles et dirige ses affiches vers la rue, car sa *clientèle* ne fait que passer dans le quartier. De leur côté, les afficheurs locaux ciblent de toute évidence les piétons – ceux qui habitent le quartier ou du moins qui s'y arrêtent – et le contenu de leurs affiches appartient à la vie locale. On peut avancer que l'affichage local entretient une relation symbiotique. Pour ces raisons, le FRLP suggère l'appellation « affichage autochtone », puisqu'il opère dans son propre milieu de vie. Cette expression gagne une autre résonance lorsqu'on se souvient de celle que les autorités préconisent : « affichage sauvage ».